

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Séance du jeudi 11 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 27 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Jean Michel PALAO

**Sont présents:** Jean Michel PALAO, Isabelle SOULE, Alain GILET, Renaud BIANIC, Francis PERRIN, Françoise LOMBARD, Roger MARCHAND, Vanessa FOLTIER, Florence LARTIGUE, Jean-Pierre SABATIER, Jean-Paul SOULÉ

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Jean-Paul NOGUES, Jean-Yves LEQUIEN, Boris FOURMENT, Cyrille MAULEON

**Secrétaire de séance :** Vanessa FOLTIER

---

Les conseillers présents procèdent, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil : Vanessa FOLTIER est désignée à l'unanimité des membres du conseil pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal de leur présence, celui-ci expose qu'outre le dossier d'adressage seront examinés avec leur accord en « questions diverses » les points suivants :

- Elagage d'arbres le long du canal près des écoles,
- Reliure délibérations et arrêtés municipaux,
- Reliure registres état civil.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord pour examiner en question diverses les points listés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

**Objet : Adressage - 2024 001**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 06 mai 2022, le conseil municipal a décidé de procéder, avec l'aide du service de la Poste, à une remise à plat de la numérotation des voies de notre commune.

Monsieur le Maire indique que ce point de l'ordre du jour a été débattu lors du conseil municipal du 07 juillet 2023 avec la mise en place d'un groupe de travail. Ce dossier a été également évoqué lors des séances des 1<sup>er</sup> septembre et 19 décembre 2023.

Monsieur le Maire passe la parole à Francis PERRIN qui expose que le groupe de travail s'est déplacé à de nombreuses reprises sur l'ensemble du territoire de notre commune. Désormais, le conseil municipal doit valider le principe de numérotation et de nommage des voies et lieux-dits de la commune, et autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

En effet, la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (voir tableau en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent, approuve la proposition telle que présentée par le groupe de travail sur la numérotation et de nommage des voies et lieux-dits de notre commune. Il charge Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

#### Objet: Elagage d'arbres le long du canal près des écoles - 2024 002

Monsieur le Maire passe la parole à Roger MARCHAND et Jean-Paul SOULE qui font part de la nécessité de mener des travaux d'urgence pour l'élagage d'arbres près de l'école communale en bordure du canal du Moulin.

Il est proposé deux devis :

Entreprise SANGUINET pour un montant TTC de 1 848 €  
Entreprise JUSTE David pour un montant TTC de 2 976 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent, décide de retenir la proposition de l'entreprise SANGUINET pour un montant TTC de 1848 €.

Monsieur le Maire, Roger MARCHAND et Jean-Paul SOULE sont chargés de se rapprocher de l'entreprise SANGUINET afin de mener à bien les travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

#### Objet : Reliure registres Etat Civil - 2024 003

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder périodiquement à la reliure des registres d'Etat civil de notre commune. Pour être plus précis, il s'agit en l'espèce de la reliure des registres d'Etat civil de 2013 à 2022.

Pour ce travail bien particulier, Monsieur le Maire propose un devis de la Société SEDI Equipement pour un montant TTC de 345,46 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de la Société SEDI Equipement pour un montant TTC de 345,46 € afin de procéder à la reliure des registres d'état civil.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Objet : Reliure registres de délibérations et d'arrêtés municipaux - 2024 004**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder périodiquement à la reliure des registres de délibérations et d'arrêtés municipaux de notre commune. Pour être plus précis, il s'agit en l'espèce de la reliure des registres de délibérations et d'arrêtés municipaux de 2014 à 2020.

Pour ce travail bien particulier, Monsieur le Maire propose un devis de la Société SEDI Equipement pour un montant TTC de 406,89 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de la Société SEDI Equipement pour un montant TTC de 406,89 € afin de procéder à la reliure des registres de délibération et d'arrêtés municipaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Vœux du Maire**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les vœux du Maire auront lieu le dimanche 21 janvier 2024 à 16 h 30, à salle des fêtes.

**Séance levée à 21 h 00.**

Approbation en séance du .....

La secrétaire de Séance  
Vanessa FOLTIER

Le Président,  
Jean Michel PALAO